

QUORUM APPRECIE EN DEBUT DE SEANCE : 9 votants sur 18 17
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (AVEC MANDAT) : 17
ABSENTS (AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE SANS REPRÉSENTATION) : 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2024

Délibération n°6 relative au Budget Initial 2025

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.2

Vu les réunions des Commissions Finances du 07 octobre 2024 et 14 octobre 2024

Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ pour mémoire, nombre d'ETPT du titre 2 : 89.5
- ✓ s'agissant du titre 3 : 51.27 ETPT dont 44.50 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 6.77 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ✓ **4 584 163 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - o 2 217 953 € personnel
 - o 1 908 429 € fonctionnement
 - o 457 781 € investissement
- ✓ **4 841 320 €** de crédits de paiement dont :
 - o 2 217 953 € personnel
 - o 1 863 962 € fonctionnement
 - o 759 405 € investissement
- ✓ **3 858 888 €** de prévisions de recettes
- ✓ **- 982 432 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ - 982 432 € de variation de trésorerie
- ✓ - 557 158 € de résultat patrimonial
- ✓ - 315 027 € de capacité d'autofinancement
- ✓ - 982 432 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux 1, 2, 4 et 6 présentant les emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont soumis au vote.

Vote à l'unanimité / majorité

Présents ou représentés	Nombre de vote « POUR »	Nombre de vote « CONTRE »	Nombre d'ABSTENTIONS	NE PREND PAS PART AU VOTE
17	14	3	0	0

Fait le 28 novembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration
Nicolas DUBUS

